



*Conférence de Presse du Pr
Ahmadou Aly ^{MBAYE,}
Recteur, Président de l'Assemblée
de l'Université*

Date : vendredi 28 août 2020
Lieu : Auditorium Khaly Amar Fall
Heure : 11 heures
Objet : Plan de Reprise des cours à l'UCAD

- ☞ **Monsieur le Directeur du COUD,**
- ☞ **Monsieur le Secrétaire Général,**
- ☞ **Messieurs les Doyens et Directeurs d'Ecoles et d'Instituts,**
- ☞ **Messieurs, Mesdames les Directeurs centraux,**
- ☞ **Mesdames, Messieurs les journalistes**

Je voudrais vous remercier d'avoir bien voulu répondre à notre invitation.

L'objet de ce point de presse est de partager avec vous et, à travers vos médias, avec l'opinion nationale, autour du plan de reprise des cours à l'UCAD.

Je voudrais d'abord exprimer ma gratitude à l'endroit des différentes composantes de la Communauté (PER, PATS et étudiants) qui ont rendu possible les avancées du plan de continuité des enseignements, au lendemain de l'arrêt des activités, à la suite de la déclaration de l'état de pandémie.

C'est sur la base de ces acquis que j'ai entrepris depuis ma nomination à la tête de notre Université, dans le cadre d'une démarche participative et concertée avec toutes les parties prenantes de la communauté universitaire, à préparer le plan de reprise des activités d'enseignements-apprentissages à compter du 1^{er} septembre 2020. La preuve de cette démarche participative et concertée est démontrée par la présente conférence de presse conjointe que je tiens avec le Directeur du COUD.

Mesdames, Messieurs les journalistes,

Aujourd'hui, tenant compte des exigences sanitaires édictées par la Commission *Santé Covid-19* de l'Université et des décisions de l'Assemblée de l'Université- la plus haute instance délibérante de notre Institution, je vous informe que la reprise des enseignements-apprentissages se fera de manière graduelle et bimodale (à distance et en présentiel) suivant le plan de rotation des **78500** étudiants par cohortes et par niveaux, aussi bien au niveau du campus social que pédagogique, jusqu'au 31 décembre 2020.

- ✚ Du **1^{er} septembre au 15 octobre**, pour les étudiants de la **Licence 3** et du **Master 1**. Cette première cohorte constitue un effectif de **19517 étudiants** ;
- ✚ Du **15 octobre au 15 novembre**, les étudiants de la **Licence 2** et en **Master 2**, soit une deuxième cohorte d'un effectif de **20 348 étudiants** ;
- ✚ Du **15 novembre au 31 décembre**, pour les étudiants en **Licence 1** qui composent la troisième et dernière cohorte avec un effectif de **31700 étudiants**.

En ce qui concerne les écoles et instituts, leurs activités d'enseignement-apprentissage se déroulent suivant un plan de reprise qui s'adaptera au mieux à leur situation. Des aménagements spécifiques sont également prévus au sein de chaque établissement dans le respect du cadrage général du plan.

Durant la même période, les enseignements à distance se poursuivent pour tous les étudiants à tous les niveaux, en attendant leur programmation en présentiel.

Il est proposé, pour assurer l'accès aux enseignements à tous les étudiants, la diffusion et/ou la mise en ligne de toutes les activités menées dans les amphis et salles de Travaux Dirigés. Les étudiants qui ne désirent pas reprendre les cours, quelle qu'en soit la raison, auront accès aux enseignements, dans un souci d'équité.

Il convient de préciser que seuls les étudiants ciblés pour une période bien définie auront accès au campus social et bénéficieront des œuvres sociales, conformément aux délibérations de l'Assemblée et

aux recommandations de la Commission *Santé Covid-19* de l'Université. Le Directeur du COUD reviendra de façon précise sur les dispositions prises à cet effet.

Mesdames, Messieurs,

Le volet de la Recherche est également concerné. Il convient, à cet effet de préciser, que la Recherche se déroulera dans le respect des normes de sécurité sanitaires, les doctorants et les chercheurs sont soumis à des protocoles spécifiques dans les laboratoires et les écoles doctorales, suivant les contraintes identifiées.

En définitive, les dispositions pratiques et les mesures prises par l'Assemblée de l'Université devront permettre de respecter la distanciation physique au sein des amphithéâtres, salles de cours, laboratoires, pavillons et dans les restaurants.

L'Assemblée invite toutes les composantes de la communauté universitaire à observer et faire observer les protocoles sanitaires en vigueur dans les différents espaces d'enseignement, de recherche et de vie du campus.

Je vous remercie de votre aimable attention.